

AMENDES – TAXATION FRAIS ADMINISTRATIFS - INDEMNITES 2023 - 2024

AMENDES DE LA COMMISSION ARBITRAGE

A01. Première absence non justifiée	10,00 €
A02. Deuxième absence non justifiée	15,00 €
A03. Troisième absence non justifiée	25,00 €
A04 Absence à une réunion obligatoire	15,00 €
A05. Déconvocation tardive.....	15,00 €
A06. Tenue non conforme	10,00 €
A07. Absence d'envoi de rapport suite à une disqualification.....	5,00 €
A08. Amende administrative.....	15,00 €
A09. Feuille de match incomplète.....	5,00 €
A12. Arbitre officiel manquant (par arbitre manquant et par rencontre).....	15,00 €
A13. Envoi tardif du formulaire d'inscription du ou des arbitres	5,00 €

INDEMNITES ARBITRAGE ou VISIONNEMENT

IA1. Indemnité de déplacement par kilomètre (arbitre ou visionneur).....	Tarif FVWB
IA2. Allocation kilométrique forfaitaire (moins de 10kms A&R) pour arbitrage ou visionnement dans la région de son domicile	10,00 €
IA3. Arbitrage en premier dans les divisions provinciales ou FVWB	Tarif « volontaire »
IA6. Indemnités d'arbitrage d'un tournoi durant ½ journée	40,00 €
IA7. Indemnités d'arbitrage d'un tournoi durant 1 journée	75,00 €
IA8. Indemnités de visionnement.....	15,00 €
IA9. Arbitrage en premier dans les divisions FVWB (1 ^{er} arbitre).....	Tarif FVWB

AMENDES DES COMMISSIONS DES RENCONTRES

R03. Forfait non prévenu (3 jours) première.....	60,00 €
R04. Forfait non prévenu (3 jours) réserves	25,00 €
R05. Forfait prévenu (3 jours) première.....	25,00 €
R06. Forfait prévenu (3 jours) réserves	15,00 €
R07. Forfait général première.....	150,00 €
R08 Forfait général réserves	50,00 €
R09. Arrivée tardive ou équipe incomplète, sans que le forfait ne soit d'application, Equipe 1 ^{ère}	20,00 €
R10. Arrivée tardive ou équipe incomplète, sans que le forfait ne soit d'application, Equipe réserve	10,00 €
R11. Boîte de secours absente ou incomplète	5,00 €
R12. Absence de listing d'affiliation – Absence d'un document d'identité Par joueur, par document	5,00 €
R13. Matériel non en ordre (marquoir, antenne, place d'arbitre, eau pour les visiteurs, toise, ballon etc.).....	10,00 €
R14. Manque de ballons aux visiteurs (par ballon).....	10,00 €
R15. Numéro de maillot absent ou non conforme par joueur	5,00 €
R17. Infraction au règlement pour laquelle aucune amende n'est prévue	15,00 €
R19. Listing ou pièce d'identité ayant des données fausses	50,00 €
R20. Forfait (administratif) première décidé par la commission des rencontres	30,00 €
R21 Forfait (administratif) réserve décidé par la commission des rencontres ..	15,00 €
R22. Forfait suite à la non-inscription ou inscription illégale d'un joueur sur la feuille de match, mais qui a pris part au jeu. (Première).....	30,00 €
R23. Forfait suite à la non-inscription ou inscription illégale d'un joueur sur la feuille de match, mais qui a pris part au jeu. (Réserve).....	15,00 €
R24a. Refus de monter dans une division supérieure 1 ^{ère} année.....	100,00 €
R24b. Refus de monter dans une division supérieure 2 ^e année consécutive	200,00 €
R24c. Refus de monter dans une division supérieure 3 ^e année consécutive avec rétrogradation.....	300,00 €
R24d. Refus de participer au tour final des 2 ^e	200,00 €
R25 Equipe qui déclare forfait dans le but d'avantager ou de nuire à un autre club	150€
R26. Joueur inscrit dans une liste de force qui a été aligné dans une autre équipe de même niveau	25,00 €

R30 Liste d'équipe non rempli sur le portailfvwb pour le jeudi précédant 50,00 €
une rencontre (championnat ou coupe) par match

R31 Non utilisation de Volleyspike (championnat ou coupe) par match 50,00 €

R32 1° non-respect des directives « covid » par équipe..... Avertissement

R33 2° non-respect des directives « covid » par la même équipe 100,00 €

R34 3° non-respect des directives « covid » par la même équipe 200,00 €

R35 4° non-respect des directives « covid » par la même équipeForfait général

FRAIS ADMINISTRATIFS DE LA COMMISSION DES RENCONTRES

Fr R1. Droit d'inscription pour la participation au championnat - par équipe..... 90,00 €
(Gratuit pour la 1^{ère} inscription en championnat)

Fr R2. Demande de changement de date et/ou d'heure et/ou salle d'un match officiel
introduite entre 6 semaines et 3 semaines avant la rencontre..... 15,00 €

Fr R2bis Demande de changement de date et/ou d'heure et/ou salle d'un match officiel
Introduite entre 3 semaines et le dimanche précédant le WE de la rencontre.. 25,00 €

Fr R3. Indemnité forfaitaire à verser au club adverse en cas de forfait non prévu
..... 50,00 €

Fr R4. Indemnité forfaitaire à verser au club adverse en cas de forfait prévu...
..... 20,00 €

Fr R5. Droit d'inscription pour la participation à la coupe – par équipe 20,00 €

AMENDES DE LA COMMISSION PRESSE

P1. Non Communication ou communication tardive des résultats

1ère infraction 10,00 €

P2. Idem - 2e Infraction 15,00 €

P3. Idem - 3e Infraction et suivantes 20,00 €

Pour les divisions F.V.W.B. ou V.B.

Les clubs engagés en compétitions FVWB ou V.B. doivent communiquer le résultat et les commentaires de la rencontre principale à la personne compétente dans les délais prévus.

Pour les rencontres du dimanche, les clubs communiqueront leur message dans les délais prévus.

Lorsque deux clubs de la province se rencontrent, le club visité se chargera de cette mission.

Equipe visiteuse évoluant en FVWB ou en VB

P5. Non communication ou communication tardive des résultats

1^{ère} Infraction 10,00 €

P6. Idem - 2e Infraction 15,00 €

P7. Idem - 3e Infraction et suivantes 20,00 €

AMENDES DE LA COMMISSION DES JEUNES

J1 : Cercle qui remplit au moins une des conditions reprises à l'article 03 (championnat des jeunes) - une équipe en championnat des jeunes..... 100,00 €

J2 : Cercle qui a inscrit une ou plusieurs équipes en championnat des jeunes et qui déclare "Forfait général" (c'est-à-dire qui n'a plus une seule équipe en championnat)..... 125,00 €

J3 : Cercle qui inscrit une ou plusieurs équipes et qui déclare forfait lors d'une organisation pour une ou plusieurs équipes, par équipe 75,00 €
(25,00 € pour la trésorerie provinciale et 50,00 € pour le club organisateur)

J4 : Forfait équipe incomplète..... 20,00 €

J5 : Inscription tardive au championnat "Jeunes" ou "Mini-Volley" 10,00 €

AMENDES DE LA COMMISSION DE JEUNES ET DE MINI-VOLLEY

MN 1 : Le 2e forfait est sanctionné d'une amende de..... 15,00 €

MN 2 : Pour le 3e forfait et les suivants, l'amende est de 25,00 €

JMN 1 : Retard dans l'envoi des feuilles d'arbitrage d'une compétition ou de Mini-volley-ball..... 5,00 €

MN 2 : Non-participation par le vainqueur du championnat provincial dans une catégorie d'âge aux finales francophones 75,00 €

FRAIS ADMINISTRATIFS DE LA TRESORERIE

T1 : Cotisation provinciale par affilié + de 18 ans (hors loisirs)	4,00 €
T2 : Soumission pour l'organisation des tours finaux par catégorie montant minimum	175,00 €

AMENDES D'ORDRE GENERAL

Infr. 1 : Infraction au règlement pour laquelle aucune amende n'est prévue	25,00 €
Infr. 2 : Non réponse ou réponse tardive à une demande d'une commission...	15,00 €
AG 1 : Absence d'un club aux assemblées générales.....	60,00 €
AG 2 : Départ d'un cercle en cours de séance	40,00 €
AG 3 : Représentation illégale à l'AG (article 17 R.O.I. provincial).....	100,00 €